

Politique de visibilité

dans le cadre du

Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)

1. Principes

Le Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale (FJRCN) a défini des normes de visibilité qui doivent être respectées pour tous les promoteurs afin de :

- Faire connaître la participation financière du Forum par l'entremise du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ).
- Préciser que la participation financière du Forum représente une aide financière pour la réalisation d'un projet spécifique et non pour le financement d'un organisme.

2. Rappel de l'engagement du promoteur

Pour recevoir l'aide financière accordée, l'organisme promoteur ou l'organisme parrain doit assurer la visibilité du Forum jeunesse dans toutes les activités liées au projet soutenu financièrement dans le cadre du FRIJ. Ainsi, le promoteur s'engage à :

1. Soumettre, pour approbation du Forum, un plan de visibilité offerte au Forum dans le cadre des activités de communication relatives au projet visé.
2. Afficher le logo du Forum et mentionner sa participation financière dans toutes les activités de communication (publication, promotion, publicité, relations publiques et autres communiqués) relatives au projet visé.
3. Informer le Forum au moins sept (7) jours à l'avance de ses activités de communication et, à cet effet, faire approuver tout communiqué ou publication par le responsable des communications du Forum.
4. Inviter au moins sept (7) jours à l'avance, le Forum ou son représentant à toute cérémonie publique et/ou conférence de presse organisée qui annonce le projet et, à cet effet, faire approuver le scénario de cérémonie publique et de conférence de presse par le responsable des communication du Forum.
5. Afficher, dans un endroit visible et accessible, un encart remis par le Forum indiquant sa participation financière au projet et utiliser tout matériel promotionnel préparé par le Forum et utilisé dans le cadre des cérémonies publiques (pochettes, affiches, bulletins d'information, etc.).

6. Faire parvenir au Forum tout article publié dans les journaux sur le projet financé, ou rapport de recherche ou étude élaborés au cours du projet en mentionnant la participation financière telle que décrite au point 3.

3. Visibilité du Forum

Idéalement, le logo du Forum est affiché avec la mention suivante : « **Ce projet est réalisé grâce à la participation financière du Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale** ». La forme de visibilité dépend du type de document produit, de son contenu, de son utilisation et du contexte. Ainsi, les modalités suivantes sont recommandées :

- Outils promotionnels : Logo du Forum bien visible dans les espaces prévus à cette fin, avec mention aux endroits prévus.
- Documents d'information : Logo du Forum avec mention.
- Articles : Aucun logo et simple mention dans l'article si possible.
- Relations de presse : Logo du Forum avec mention.
- Site web : le promoteur devra mentionner la participation financière du Forum sur son site web, s'il mentionne le projet financé par le biais du FRIJ.

4. Matériel disponible

Le logo du Forum est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.fjrcapitale-nationale.qc.ca dans la section FRIJ – Outils pour promoteurs.

Autre matériel disponible sur demande :

- Pochettes et affiches du FRIJ;
- Calicot (coroplast) et enrouleur (parapost);
- Communiqué de presse, s'il y a lieu.

5. Personne contact

Pour plus d'information ou pour approbation de votre matériel, veuillez communiquer avec :

Louis-Christian Drouin
Agent de participation citoyenne et de communication
Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale
Tél. : 418 529-8475 # 234
Courriel : lchristian.drouin@crecn.qc.ca